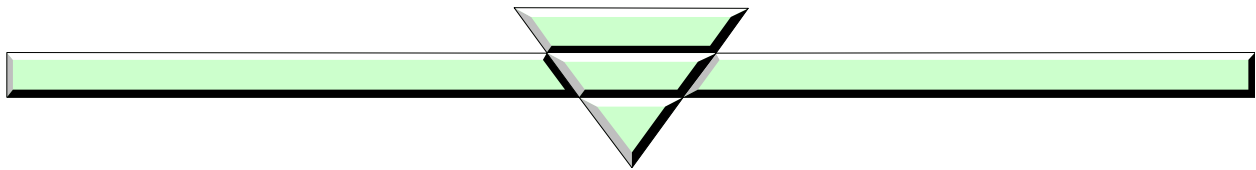


**COMMUNE DES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN**  
**1, Square Emile Richerd**  
**CS 30028**  
**38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN**



**Mise en accessibilité pour personnes à mobilité  
réduite de :**  
**la maison des associations, le Centre Social,  
la salle des fêtes de Ciers**

**Règlement de la consultation**

**Date limite de remise des offres : Vendredi 21 avril 2017 à 11 h 30**

# **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent marché concerne la mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite de 3 bâtiments :

- la maison des associations, Place du Champ de Mars, 38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin
- le centre social, Square Emile Richerd, 38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin
- la salle des fêtes de Ciers, Avenue Perriolat, 38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin

Les travaux consistent à réaliser la signalétique, les menuiseries bois, l'électricité intérieure et l'éclairage extérieur, les équipements extérieurs (grille eaux pluviales, bandes de guidage, rampe d'accès), la serrurerie.

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2-1 Etendue de la consultation et mode de consultation**

Le présent marché, sous forme de procédure adaptée, est soumis aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

### **2-2 Dossier de consultation**

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- règlement de consultation ;
- acte d'engagement (A.E.) ;
- cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) – prescriptions communes à tous les lots ;
- cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) par lot ;
- plans des 3 bâtiments ;
- décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F.) par lot ;

### **2-3 Décomposition en tranches et en lots**

Les travaux sont répartis en 5 lots désignés ci –après qui seront traités par marchés séparés :

- lot n° 1 : Signalétique
- lot n° 2 : Menuiseries bois
- lot n° 3 : Electricité intérieure – Eclairage extérieur
- lot n° 4 : Equipements extérieurs (grille eaux pluviales, bandes de guidage, rampe d'accès)
- lot n° 5 : Serrurerie

Les travaux pourront être réalisés en site occupé

### **2-4 Options**

Sans objet.

### **2-5 Variantes**

Sans objet

### **2-6 Visite obligatoire sur site par tous les candidats :**

Sans objet

## **2-7 Modalités de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les règlementent**

Le marché est financé par mobilisation des ressources propres de la Commune et par le biais de subventions.

Les prix unitaires sont non actualisables et non révisables.

Le paiement des prestations sera effectué par mandat administratif dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur avec un délai de 30 jours maximum.

## **2-8 Délai d'exécution**

Les travaux devront être entièrement réalisés au plus tard le 30 juin 2017.

## **2-9 Modifications de détail au dossier de consultation**

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans qu'aucune réclamation ne puisse être élevée à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **2-10 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (quatre-vingt-dix jours) à compter de la date limite de remise des offres.

## **ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES**

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque entrepreneur.

Il est téléchargeable sur le site de la commune des Avenières :

<http://www.lesavenieres.fr/vie-pratique/appels-d-offres.html>

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.

Le dossier à remettre par l'entreprise sera placé sous enveloppe cachetée et comprendra les pièces suivantes :

1°) Les documents spécifiques aux marchés publics, notamment

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat pour justifier :  
Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,  
Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,  
Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1, et L125-3 du Code du Travail.

2°) Un projet de marché constitué de :

- Un acte d'engagement, à compléter, dater et signer
- Un D.P.G.F. (décomposition du prix global forfaitaire), à compléter, dater et signer
- Un C.C.T.P pour le lot concerné, à dater et signer.
- Un C.C.T.P des prescriptions communes à tous les lots, à dater et signer.

3°) Les justificatifs permettant d'évaluer les capacités professionnelles et techniques du candidat, notamment, dans le domaine relatif à l'objet du marché : la mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite

En particulier, il pourra y être joint les documents ou renseignements suivants :

- indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement les références des fournisseurs correspondants ;
- références de travaux similaires réalisés ;
- indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens (en études, en hommes et en matériels) qui seront utilisés ;
- sous-traitance déclarée ou envisagée.

Pourront être jointes : les fiches techniques simplifiées des fournitures et matériaux utilisés.

#### **ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues par le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les critères retenus dans le jugement des offres seront examinés de la manière suivante :

- le dossier technique (30 %)
- le prix des prestations (40 %)
- les références et la formation en matière d'accessibilité (30%)

#### **ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les offres seront transmises

- par voie postale

*L'enveloppe mentionnera « Mise en accessibilité PMR »*

Et devra être réceptionnée avant le Vendredi 21 avril 2017 à 11 h 30

Les offres devront parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

- par voie dématérialisée

L'offre sera adressée par email

à Yvonne RATEAU – Service Finances / Marchés Publics – [srhone@lesavenieres.fr](mailto:srhone@lesavenieres.fr) – Tel 0474338702  
et copie à Karim FAURE – Service Equipements - [equipement@lesavenieres.fr](mailto:equipement@lesavenieres.fr) – Tel 0474338708

#### **ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les entreprises devront s'adresser à :

Aspect technique : Karim FAURE, Service Travaux, tél 04 74 33 87 08, [equipement@lesavenieres.fr](mailto:equipement@lesavenieres.fr)

Aspect administratif : Yvonne RATEAU, Service Finances, tél 04 74 33 87 02